



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par Jean-Claude PACOUIL

☎ : 04.68.51.67.74

☎ : 04.68.51.67.53

ARRETE PREFECTORAL N° 2006-5762

FIXANT LA COMPOSITION

DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

(Dossier n° 592)

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L 720-1 à L 720-11 relatifs à l'équipement commercial ;

VU les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 93-306 du 09 mars 1993 relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial, modifié par les décrets n° 93-1237 du 16 novembre 1993, n° 96-1018 du 26 novembre 1996 et n° 97-1314 du 30 décembre 1997 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3366 du 10 octobre 2002 modifié, instituant la Commission Départementale d'Equipement Commercial ;

VU le document INSEE concernant les Populations Légales - Recensement général de la population de 1999 - pour le département des Pyrénées-Orientales ;

VU la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SA SILDIS agissant en qualité d'exploitant du fonds de commerce, en vue de l'extension d'un hypermarché de 2000 m² portant sa surface de vente totale à 4500m², à l'enseigne, « HYPER CHAMPION », situé parcelle cadastrée section BA, n°27, Camp Llarg, RN 116, Centre Commercial du Ribéral, à ILLE-SUR-TET.

Ce dossier est enregistré le 12 décembre 2006 sous le n° 592.

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX
Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr ☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0040

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, (CDEC) chargée d'examiner la demande d'autorisation visée ci-dessus, est fixée ainsi qu'il suit :

- M. le Maire de ILLE-SUR-TET
- M. le Président de la Communauté de communes ROUSSILLON CONFLENT,
- M. le Maire de PRADES,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan et des P. O.
- M. le Président de la Chambre de Métiers des P. O.
- Mme Dominique SOULET membre de l'association INDECOSA CGT, ou sa suppléante, Mme Monique BEREAU, membre de la Confédération Syndicale des Familles .

Les Maires peuvent se faire représenter en application des articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président de l'établissement public peut désigner pour le représenter un élu local d'une des communes membres de cet établissement autre que la commune d'implantation ;

Les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers peuvent se faire représenter dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral n° 3366 du 10 octobre 2002 modifié, susvisé.

ARTICLE 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 13 DEC. 2006

LE PREFET

COPIE CONFORME

Pour le préfet et par délégation,
L'Attaché,

Jean-Claude PACOUIL

Pour le Préfet et par délégation
et pour le Secrétaire Général
empêché ou absent
Le sous-Prefet,

Didier SALVI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67.74

☎ : 04.68.51.67.53

Perpignan, le 13 DEC. 2006

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CREATION D'UNE JARDINERIE A L'ENSEIGNE « GEORGES DELBARD » SUR LA COMMUNE DE RIVESALTES

Le 28 juillet 2006 a été déposé par un bureau d'études au secrétariat de la commission départementale d'équipement commercial du département des Pyrénées-Orientales, une demande présentée par la SA Georges Delbard, en vue de la création d'une jardinerie à l'enseigne « Delbard », située Mas de la Garrigue Sud, lotissement Roussillon littoral n° 2, sur la commune de Rivesaltes, d'une surface de vente de 5 573 m². Cette même demande a été enregistrée le 7 septembre 2006 sous le n° 582.

En l'absence de prise de décision dans le délai imparti de 4 mois à compter de la date du dépôt de cette demande, l'autorisation sollicitée par la SA Georges Delbard a été tacitement accordée le 28 novembre 2006.

Cette attestation sera affichée pendant 2 mois à la mairie de Rivesaltes.

Pour le Préfet,
Président de la Commission Départementale
d'Équipement Commercial,
Le Sous-Préfet de Céret


Didier SALVI

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51.67 53

Perpignan, le

14 DEC. 2006

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN
MAGASIN SPECIALISE EN JEUX ET JOUETS
A L'ENSEIGNE « KING JOUET », A PERPIGNAN

Réunie le 7 décembre 2006, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a accordé à la SAS KING JOUET, agissant en qualité de futur exploitant des locaux commerciaux, l'autorisation de création d'un magasin spécialisé en jeux et jouets à l'enseigne « KING JOUET », d'une surface de vente totale de 1000 m², situé parcelles cadastrées section CY, n°242, 931, 239 et 820, espace Polygone Nord, 1995, Km 4, avenue du Languedoc, à Perpignan

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de Perpignan.

LE PREFET,

Pour le Préfet, Directeur de l'Équipement Commercial
et pour le Préfet, Directeur de l'Équipement Commercial
empêché de signer

Le sous-préfet



Didier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Perpignan, le

14 DEC. 2006

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

Téléphone : 04.68.51.67.74

Fax : 04.68.51.67.53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS


AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN MAGASIN SPECIALISE EN ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS A L'ENSEIGNE « INTERSPORTS », A PERPIGNAN

Réunie le 7 décembre 2006, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a accordé à la Sarl GREJE, agissant en qualité de futur exploitant des locaux commerciaux, l'autorisation de création d'un magasin spécialisé en articles de sports et de loisirs, à l enseigne « INTERSPORTS », d'une surface de vente totale de 1500m², situé parcelles cadastrées section CY, n°242,931,239 et 820, espace Polygone Nord,1995,Km 4,avenue du Languedoc,à Perpignan

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de Perpignan.

LE PREFET,

pour
et pour
empêcher
Le sous-préfet



Didier SALVI

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par JC. PACOUIL

JCP/MC

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

Perpignan, le

14 DEC. 2006

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN
MAGASIN SPECIALISE EN VETEMENTS
A L'ENSEIGNE « STYLECO », A PERPIGNAN**

Réunie le 7 décembre 2006, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a accordé à la Société Civile Sud Invest, agissant en qualité de futur exploitant des locaux commerciaux, l'autorisation de création d'un magasin spécialisé en vêtements, à l'enseigne « STYLECO », d'une surface de vente de 700 m², situé parcelles cadastrées section CY, n°242 ,931,239 et 820 ,espace Polygone Nord,1995,Km 4,avenue du Languedoc,à Perpignan

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de Perpignan.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation
et pour le Service Général
empouvoiré
Le sous-Préfet

Didier SAINT